

**Procédure d'inscription école élémentaire Marius Roussel**  
**ATTENTION TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ**

**Inscrire son enfant UNIQUEMENT si :**

- Vous venez d'emménager sur la commune et que votre enfant n'est pas inscrit
- Votre enfant effectue sa rentrée en CP

**Comment inscrire mon enfant ?**

**ETAPE 1 : L'inscription auprès de la mairie**

Pour effectuer la demande d'inscription, veuillez-vous munir des pièces suivantes et déposer le dossier en mairie :

**Pièces à fournir :**

- Fiche d'inscription mairie dûment remplie
- Fiche d'urgence et fiche de renseignement
- Copie du livret de famille pages parents et enfants à inscrire
- Copie de la pièce d'identité des parents
- Copie d'un justificatif de domicile (facture d'électricité ou eau de moins de 3 mois, impôt de l'année en cours pas de facture de téléphone ni d'attestation d'abonnement). **Attestation d'hébergement non valable**
- Certificat de radiation si l'enfant vient d'une autre école
- Photocopie vaccinations, attention DTP à jour.
- L'attestation d'assurance sera demandée en septembre
- En cas de séparation de parents naturels : décision du Juge aux Affaires Familiales précisant l'autorité parentale et la garde de l'enfant (1 photocopie du jugement : 1ère et dernière page ainsi que celles concernant la décision de garde et d'autorité parentale) ou a défaut autorisation de l'autre parent avec photocopie CNI
- En cas de divorce : jugement de divorce ou décision du juge aux Affaires Familiales précisant l'autorité parentale et la garde de l'enfant (1 photocopie du jugement : 1ère et dernière page ainsi que celles concernant la décision de garde et d'autorité parentale)

**ÉTAPE 2 : validation du dossier par la mairie et transfert à l'école**